



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 10 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositifs de sécurité liés aux fêtes du 14 juillet 2020

A l'occasion des fêtes du 14 juillet 2020, des mesures particulières sont prises par les autorités concernant la réglementation en matière de distribution de carburant, d'utilisation d'artifices de divertissement et de vente d'alcool (arrêtés préfectoraux en date du 8 juillet 2019)

Ainsi, du lundi 13 juillet 2020 à 08h00 au mercredi 15 juillet 2020 à 08h00 et sur l'ensemble du territoire du département des Hautes-Pyrénées :

- L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de **carburant, de produits chimiques inflammables ou explosifs** par jerricans, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers **sont interdits** dans les points de distribution
- La **vente au détail de boissons alcooliques à emporter et la consommation de boissons alcoolisées** sont interdites sur les voies, places, parcs, parkings, jardins publics
- La **vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation des artifices de divertissement** des catégories F1 à F4, les articles pyrotechniques des catégories T1, T2, P1 et P2 et les dispositifs de lancement de ces produits sont interdits